

Compte-rendu du Conseil d'Ecole n°2

Séance du 22 mars 2022

Présents : M. CLEMENT (maire St Alban-Auriolles), Mme BOICHUT (adjointe de la commune de St Alban-Auriolles), M. THIBON (maire de Chandolas), M. DUCROS (1^{er} adjoint de Chandolas), M. DAYRE (adjoint aux affaires scolaires de Chandolas), M. CHAABI, Mme CHAPUS, Mme ENCARNACAO, M. MALINCONICO, M. MARTINEZ et Mme TRINTIGNAC (parents délégués), Mme SUBERCAZE et Mme DELATTRE (ATSEM), Mme BINARD-RIBAUT, M. LAVALETTE et M. VEYRENC (enseignants), Mme TEYSSIER (directrice)

Excusés : M. DARNE (IEN), Mme LAFFONT (enseignante), M. MAILLARD, M. BICHET (parents délégués)

Le Conseil d'Ecole s'est réuni mardi 22 mars 2022 à 18h30 à l'école primaire de Saint Alban-Auriolles.

Secrétaire de séance : Mme TRINTIGNAC.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

Adoption PV du Conseil d'école N°1

Vote pour adoption du PV du Conseil d'école N°1 en date du 9 novembre 2021.

Nombre de votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Adoption à l'unanimité du PV du Conseil d'école N°1

1/ Cadre sanitaire

a/ Protocole sanitaire

Depuis le 14 mars 2022, passage au niveau 1 du protocole sanitaire.

Principales mesures en vigueur :

- Fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves et les personnels ;
- Plus aucune limitation sur la pratique des activités physiques et sportives ;
- Plus aucune limitation du brassage entre groupe-classe.
- Maintien de gestes barrières : lavage des mains, aération des classes et désinfection.
- Lors de la survenue d'un cas positif dans une classe, les autres élèves n'ont plus qu'un seul autotest à pratiquer à J+2, sans présentation d'attestation sur l'honneur. Les règles d'isolement du cas positif n'ont pas changé : 5 jours avec un test antigénique négatif à J5 et aucun symptôme depuis 48h ou 7 jours complets sans test. Il est conseillé de garder le masque 7 jours après sa guérison.
- Les rencontres avec les parents d'élèves (RDV, équipe éducative...) sont à nouveau possibles, en présentiel, dans le respect des gestes barrières.

b/ Hygiène

Ménage des vacances : la liste des tâches de ménage à effectuer à chaque vacance a été, à nouveau, transmise aux élus, afin de s'assurer de la bonne hygiène des locaux scolaires.

M. le Maire de St Alban apprécie d'avoir un document synthétique, qui sera transmis au personnel en charge du ménage des vacances afin de ne rien oublier.

Lits en maternelle : hygiène du temps de sieste (de fréquentes fuites urinaires). Les familles ne rendent pas toujours les draps en temps et en heure ou même n'en fournissent jamais.

L'école souhaiterait avoir son propre stock de draps housse (aux dimensions exactes des lits) dont elle assurerait elle-même les lavages (lave-linge de la cantine).

Devis effectué chez Asco et Celda : Drap housse (50% coton, 50% polyester) réf 05428.55 – prix unitaire 7.75€ TTC

7.75€ X 25 lits = 193.75€

Sur le principe, les mairies sont d'accord, attention toutefois à ne déresponsabiliser les parents de l'entretien des draps.

M. VEYRENC propose éventuellement de demander à l'inscription de chaque enfant en maternelle, l'achat d'un drap-housse aux dimensions.

M. le Maire de St Alban : Nous allons réfléchir à la logistique du lavage des draps et du temps attribués à cette tâche. Nous en reparlerons avant la rentrée de septembre 2022.

Poubelles et tri : mise en place du tri sélectif au sein de l'école. Achat par la mairie de 4 poubelles pour les déchets recyclables (bac jaune). Le débarrasage de cette poubelle est à la charge des services techniques. Le jeudi est le jour de collecte de ces déchets (en même temps que la poubelle de tri de la mairie).

2/ Sécurité

Réalisation d'un 2^{ème} exercice de sécurité incendie le 20 janvier 2022 de manière inopinée, dans la matinée pour les maternelles, dans l'après-midi pour l'élémentaire. Exercice qui s'est bien déroulé.

Quelques alarmes émettaient un « bip » signalant des piles défectueuses, elles ont été remplacées par la société en charge des appareils. L'alarme du réfectoire cantine maternelle émet toujours un « bip ».

2^{ème} exercice PPMS crue prévu le 14 avril 2022. Le scénario est en cours d'élaboration. Il s'articulera autour d'un repli des classes de TPS/PS/MS et GS/CP sur les étages de l'école. Les maternelles pourront se replier à l'étage de la classe (pas besoin de monter à l'élémentaire). Une nouvelle étude place la zone hors crue.

Un compte-rendu sera transmis en mairie et archivé dans le dossier PPMS de l'école.

Intrusion dans la cour maternelle durant les vacances de février : dégradation sur les vélos (pourtant stockés dans le local fermé à clé). Vol de 2 engins, retrouvés quelques semaines après dans le village. Bris d'une vitre haute sur la porte-fenêtre de la 3^{ème} salle.

M. le Maire de St Alban précise qu'il s'agit d'un acte de vandalisme gratuit.

3/ Projets en cours ou à venir

Bibliothèque : projet terminé fin janvier en raison du départ en retraite de Mme GOURDON. Une réunion en présence de M. le Maire a eu lieu pour envisager la suite à donner au partenariat entre l'école et la bibliothèque municipale.

Pour finir cette année scolaire, les enfants s'y rendront seulement pour faire du prêt de livres (avec des bénévoles ou Mme REYNOUARD).

Dans la perspective de monter un nouveau projet bibliothèque pour l'année 2022/2023, il faudra que des bénévoles ou Mme REYNOUARD passent l'agrément Education Nationale afin qu'il soit validé.

SICTOBA : Intervention gratuite du SICTOBA sur le tri des déchets et le recyclage. Animation proposée aux classes de GS/CP, CE1/CE2 et CE2/CM1/CM2 le 24 janvier 2022. Elle est venue compléter notre journée de ramassage des déchets « Nettoyons la nature » effectuée en septembre dernier et a permis d'initier la mise en place du tri sélectif au sein de l'école.

Animations d'Education Artistique et Culturelle initiées par la Communauté de communes de Gorges de l'Ardèche : Venue à l'école des musiciens du groupe Saxback dans les classes de CE et CM le 20 janvier 2022. L'ensemble musical se produisant dans le cadre du festival Labeaume en Musiques a présenté aux élèves leur instrument, à savoir le saxophone, et le rôle du son au cinéma. Cette découverte a été prolongée par l'animation de la Maison de l'image, le 27 janvier 2022, au cours de laquelle les élèves ont réalisé des ateliers de bruitage sur des extraits de film.

Cirque : Les 4 classes ont assisté le 30 novembre 2021 au spectacle de cirque « Le Petit Jongleur de Planètes » offert par M. FOULON, parent d'élève de l'école. Il a poursuivi son engagement au côté de l'école en offrant également 2 séances d'initiation aux arts du cirque les 8 et 11 mars 2022 aux classes de GS/CP et CE1/CE2. Les 2 classes poursuivent le cycle avec des séances de cirque menées par les enseignantes à partir d'un parcours installé dans la salle de motricité.

Lorsque l'on connaît le prix de tels ateliers et d'une représentation, nous réitérons nos remerciements à M. FOULON pour ces belles découvertes.

Eau et rivière par l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche : les 3 séances du projet sont programmées pour les classes de CE et CM :

- le 11 avril 2022, demi-journée de découverte de la faune du Chassezac
- le 9 mai 2022, journée au cirque de Gens
- le 12 mai 2022, mise en commun et rédaction de l'article de l'école pour le bulletin de l'EPTBV.

Jardinage : Au printemps réinvestissement du jardin pour des semis ou plantations par les classes.

Nécessité de tondre et si possible retourner la terre des carrés de jardins.

Souhait également de fleurir la cour élémentaire : bacs ou pots de fleurs, suspensions. Appel aux dons de graines ou de plants / boutures de fleurs.

Construction de la serre de jardinage en maternelle (plan élaboré par M. BICHET et validé par la mairie). La mise en place se fera par les services techniques et financée par la mairie et l'association « Les enfants d'abord ».

Exposition « Les formes géométriques » au Mas Daudet : Reprise de notre traditionnelle exposition annuelle au Mas Daudet sur le thème, cette année, des formes géométriques. Vernissage de l'exposition le 15 avril 2022 à 18h au Mas Daudet, buvette assurée par l'association « Les enfants d'abord ».

Demande de subventions pour des sorties de fin d'année :

Pour les classes de maternelles et GS/CP, demande de 1006€ pour une sortie au Vallon du Villaret à BAGNOLS LES BAINS dans le cadre d'un projet Art et Nature. Devis effectués pour 615€ de transport et 391€ d'entrées.

Pour les classes de CE et CM, demande de 1518,80€ pour 2 sorties sur le thème des traces anciennes :

- sortie à la Cité de la Préhistoire à Orgnac pour un montant de 931€
- sortie au muséum de Balazuc pour un montant de 587,80€

Dans le cadre de ce projet, les CE et CM bénéficieront d'une intervention gratuite de Mme BOURA, paléobotaniste, sur le temps long et les traces du passé (charbon, bois, arbre et énergies fossiles).

Les mairies répondent favorablement à ces demandes de subventions et vont s'entretenir avec l'association « Les enfants d'abord » pour la répartition des financements. Les réservations peuvent être validées.

Classe découverte CE et CM année scolaire 2022/2023 : Rappel des budgets d'un tel projet

Coût total de la classe découverte (transport, pension complète et activités pour environ 50 enfants) ~ 13 000 euros

Financeurs :

Conseil départemental : 14 euros/enfant/nuitée soit = 2800 euros

Commune (à minima) : 11 euros/enfant/nuitée soit = 2200 euros

Les familles (au maximum) : 30 euros/enfant/nuitée soit = 6000 euros

L'association "Les enfants d'abord" : aux environs de 2000 euros

Dans ce prévisionnel, la mairie peut donner plus, elle peut, par exemple, s'aligner sur le montant du Conseil départemental.

On peut aussi faire baisser le coût de la participation des familles en augmentant la participation de l'association.

Une ou des festivité(s), uniquement dédiée(s) à la récolte de fonds pour la classe découverte peut/peuvent être envisagée(s) sur l'année que nous avons devant nous.

L'association signale qu'elle a déjà mis de côté les 2000 euros.

Demande de séances d'interventions musicales en milieu scolaire auprès du Conservatoire Ardèche Musique et Danse :

Dépôt du dossier en mairie avant le 15 mars 2022 pour 15 séances/ classe durant l'année scolaire 2022/2023 pour un montant de 730€/classe.

Si la mairie soutient notre demande, elle se devra de remplir les conventions et de retourner l'ensemble des documents avant le 3 mai 2022 au Conservatoire.

Les mairies valident cette demande et apprécient d'avoir de la visibilité sur les projets qu'elles financent.

Remerciements à l'ensemble des partenaires de l'école sur ces projets.

4/ Informations diverses et questions transmises

• Point au niveau des effectifs depuis le précédent Conseil d'école :

- 2 radiations fin décembre en PS et CE2 (déménagement)

- 2 inscriptions en janvier en TPS + 1 élèves de PS

L'école compte donc, à ce jour, 95 élèves.

• Photos de classe le 25 mai 2022 au matin.

• Commémoration du 11 mars aux victimes du terrorisme en présence de la classe de CE2/CM1/CM2. Lecture de la chanson « Les enfants du paradis » de Saez

• Prise de parole élus de Chandolas : Satisfaction du fonctionnement du RPI. Ravis d'avoir de plus en plus d'élèves.

• Prise de parole élus de St Alban : Présentation de Mme BOICHUT, adjointe à la jeunesse, qui prend la suite de M. PHILIPPEAU, conseiller municipal démissionnaire.

• M. VEYRENC rappelle la satisfaction de travailler avec le personnel municipal.

Nous signalons les comportements inacceptables de certains enfants sur la pause méridienne envers le personnel communal.

M. le Maire explique qu'un cahier de suivi est en place sur le temps périscolaire (cantine et garderie). Il est important de bien le renseigner. Il y a vu des propos et gestes inacceptables. Une réflexion est menée sur l'organisation de ce temps. Il est nécessaire de protéger le personnel communal. La communication avec les familles se fera par le biais de mails envoyés par la mairie, sans attendre la « très grosse bêtise ». Les parents sont dans l'attente d'être prévenus bien avant une convocation en mairie.

La pause méridienne est un temps long où tout le monde se mélange, il est nécessaire de structurer la cour et de proposer des activités pour éviter les conflits.

Questions transmises :

a/ Lorsqu'un parent oublie d'inscrire son enfant en cantine avant la date limite (mercredi soir) serait-il possible de pouvoir se connecter au serveur afin de rectifier les inscriptions, tout en ayant des pénalités sur le prix du ticket ?

M. le Maire de St Alban : Il faut aller à l'agence postale, car il n'est plus possible d'accéder au serveur. L'agent communal peut faire la modification. Le prix du ticket est alors de 5 euros.

b/ En cas d'absence d'enseignant, non remplacé, pourquoi n'y a-t-il pas de remboursement du repas ?

M. le Maire de St Alban : Il est possible d'annuler des repas avant 10h du matin la veille pour le lendemain. Si on apprend le matin même qu'il n'y a pas d'enseignant, on ne peut pas annuler les repas du jour. Sud restauration livre les repas à 6h30.

A SAINT ALBAN-AURIOLLES

Le 24/03/2022

La directrice Mme TEYSSIER Virginie

Secrétaire de séance Mme TRINTIGNAC